

Vos conditions de ventes (CD)

1- GENERAL

Toute commande emporte adhésion sans réserve aux conditions générales de vente de Madame Isabelle HAUGMARD. Toute modification aux présentes conditions nécessite l'accord écrit des parties.

2 - COMMANDES

Les commandes engagent Isabelle HAUGMARD qu'après confirmation écrite. Elles ne sont enregistrées qu'accompagnées de leur règlement, intégral, par chèque.

Toute commande s'effectue par courrier (par chèque à l'ordre d'Isabelle HAUGMARD) à l'adresse : **Isabelle HAUGMARD - 1 bis, rue pasteur 85260 Les Brouzils**

3 - PRIX - CONDITIONS DE VENTES

Les produits sont fournis aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande. Les tarifs sont des prix TTC en Euros.

4 - PORT - TRANSPORT

Les frais de port sont en sus et à la charge de l'acheteur. Les transferts des risques s'opèrent à la remise des marchandises à l'acheteur ou au transporteur.

Pour 1 ou 2 CD Frais de port forfaitaire : 6€ (lettre MAX)

5 - CONDITIONS ET MODE DE PAIEMENT

Toutes les factures sont payables à la commande.

Modes de paiements : - par **Chèque Bancaire ou Postal** libellé à l'ordre de : Isabelle HAUGMARD

Toutes commandes non accompagnées de son règlement et/ou avec un règlement différent du montant de la commande sera annulé.

6 - RETOUR MARCHANDISES

Si l'article est non conforme à la commande, le consommateur doit le réexpédier dans son emballage originel (avec cellophane d'origine), en indiquant le motif de refus.

7 - DROIT DE RÉTRACTATION

Au moment de l'achat, certains produits ou prestations ne sont pas soumis au droit de rétractation et ne peuvent pas être remboursés:

. Cassettes vidéo, CD, DVD, s'ils ont été ouverts par le consommateur.

8 - RESPONSABILITES

Le client est responsable du choix des produits, des configurations qui lui paraissent le mieux convenir à son cas particulier, de leur mise en oeuvre, de leur utilisation et des résultats obtenus.

9 - VENTES PAR CORRESPONDANCE

La livraison doit intervenir au plus tard 30 jours après la commande.

10 - CONTESTATIONS - JURIDICTION COMPETENTE

En cas de contestation, la juridiction sera celle du lieu où demeure le défendeur.